

- CONSEIL MUNICIPAL du 28 AOUT 2014 -
COMPTE RENDU

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit du mois d'août, le Conseil Municipal de la Commune de BOURBON-LANCY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Edith GUEUGNEAU, Maire, en suite de la convocation faite le 19 août 2014, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GUEUGNEAU, Maire, M. RAYMOND, Mme HUCHET, M. CENARD, Mme BRENON, M. BRIGAUD, Mme DUCROIZET, M. JACOB, Adjoint, MM. BAJAUD, CHARBONNIER, DRAPIER, FERREIRA, GAUTHIER, Mmes GOULINET, GOURY, GRIVOT, MM. GRONFIER, JOLY, Mmes MAILLOT, MARION, M. PACAUD, Mme PACOT, M. PAILHAREY, Mme RYMKIEWICZ, Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme COURTIAL (par M. BRIGAUD), Adjointe, Mme BERNARDIN (par Mme BRENON), Mme ELHARAT (par Mme GOULINET), Mme FORET (par Mme GUEUGNEAU), M. LOUIS (par M. GRONFIER), Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : M. PACAUD, Conseiller Municipal Délégué.

Introduction de Madame MAILLOT qui siège en remplacement de Monsieur BALESTRIERI, démissionnaire, en considérant que Monsieur BERTHOT n'a pas souhaité siéger au Conseil Municipal. Madame la Maire, au nom du Conseil Municipal, accueille Madame MAILLOT et lui demande de se présenter.

Madame la Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut débiter.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2014

Aucune remarque n'est formulée.

➔ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance doit être désigné par le Conseil Municipal. Madame la Maire propose que Monsieur PACAUD soit nommé.

➔ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Information sur les décisions du Maire prises sur délégation

Date	N °	Sujet	Montant
26/06/14	016	Avenant 1 au lot 2 en plus-value pour le marché de réhabilitation et d'extension d'un bâtiment industriel	3 394,30 € HT
26/06/14	017	Avenant 1 au lot 3 en plus-value pour le marché de réhabilitation et d'extension d'un bâtiment industriel	39 140,60 € HT
19/06/14	018	Avenant 1 au lot 1 en plus value pour le chantier de réhabilitation des anciennes écuries Puzenat	4 647,21 € HT
19/06/14	019	Avenant 1 au lot 7 en moins value pour le chantier de réhabilitation des anciennes écuries Puzenat	- 7 383,04 € HT
26/06/14	020	Attribution du marché de changement des menuiseries extérieures des bâtiments 1 et 3 des logements des Ormeaux	124 601 € HT
30/06/14	021	Contrat de location gratuite d'un logement au CCAS – F2 RPA 3, rue Sénateur Turlier	
30/06/14	022	Cotisations et participations 2014	
12/08/14	023	Suite du contrat Val de Loire pour subvention agence de l'eau sur l'analyse des puits n°2	1 079 € HT

Monsieur JACOB commente les décisions 016 – 017 – 018 – 019, il informe l'assemblée que le chantier relatif au déménagement de l'usine FOCAL se déroule très bien avec un architecte très compétent et rigoureux qui suit le chantier.

Par contre, en ce qui concerne le chantier des écuries Puzenat, les relations avec l'architecte sont assez difficiles, il lui a été demandé d'être beaucoup plus vigilant. Les délais de ce chantier ne sont pas tenus, deux mois de retard ont été pris.

Monsieur DRAPIER précise que le chantier des écuries Puzenat est très intéressant pour l'insertion du public en difficulté et demande à la municipalité s'il est envisageable de continuer ce type de chantier dans l'avenir.

Madame la Maire précise que le chantier d'insertion se termine en septembre et que pour le continuer il aurait fallu monter le dossier en mars, à ce jour un nouveau chantier ne pourrait débuter qu'en février.

Monsieur DRAPIER indique que ce n'est pas la Ville qui porte le chantier d'insertion. Il pense qu'il a été considéré que c'est un dossier très complexe à monter et tient compte également qu'il n'a peut-être pas été possible de le faire en temps voulu. Il souhaite savoir si la municipalité peut ou non envisager un nouveau chantier d'insertion qui économiquement est intéressant.

Madame la Maire répond qu'elle n'est pas contre le principe du chantier d'insertion mais qu'il est très différent d'un atelier d'insertion. Une personne qui part du chantier ne peut pas être remplacée, de plus il s'adresse à un public difficile qui demande un suivi des personnels. A cette occasion, Madame NOTET et les services techniques sont remerciés pour le travail de suivi qui est effectué.

Monsieur RAYMOND précise qu'au début du mandat, contact a été pris avec l'architecte qui n'a pas précisé que le chantier avait pris du retard.

Madame la Maire ajoute qu'effectivement l'insertion est importante pour accompagner un public en difficulté. Aujourd'hui le souhait de la municipalité est également d'accompagner les jeunes en créant des emplois d'avenir.

Madame la Maire commente la décision 021 relative à la location gratuite d'un logement au CCAS qui permet un accompagnement des publics en situation de fragilité.

Installation de Madame MAILLOT

Madame MAILLOT et Madame RYMKIEWICZ souhaitent intervertir leur place dans les commissions.

Cette demande ne figurant pas à l'ordre du jour, Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'élire Madame MAILLOT dans les commissions où Monsieur BALESTRIERI était présent et de procéder au vote lors du prochain Conseil Municipal pour accéder à cette demande.

➔ ***Accord à l'unanimité des membres présents et représentés***

AFFAIRES FINANCIERES

Subvention exceptionnelle PASSION MOUCHE

L'association PASSION MOUCHE a présenté une demande de subvention exceptionnelle de 3 000 € pour l'empoissonnement de l'étang de Givallois et l'organisation de l'ouverture du réservoir de Givallois le 04 octobre prochain. Comparaison a été faite avec ce qui s'est pratiqué pour les autres associations et il est donc proposé de voter une subvention de 2 000 € à cette association.

➔ ***Accord à l'unanimité des membres présents et représentés***

Modification du périmètre du programme « Rénovation de façades »

Ce dispositif et le périmètre d'application sont mis en place depuis de nombreuses années. L'enveloppe budgétaire actuelle est de 12 000 €. Il est proposé de modifier le périmètre défini précédemment afin de l'étendre en sachant que l'enveloppe votée ne sera pas dépassée. Le règlement pour l'attribution des subventions n'est pas modifié.

Périmètre proposé :

Centre Ville

- Avenue Ferdinand Sarrien
- Avenue Général de Gaulle
- Rue d'Autun
- Place de la République
- Rue du Docteur Pain
- Rue du 8 mai 1945
- Rue du Commerce
- Impasse du Château
- Rue des Bains
- Place de la Mairie
- Rue de la Mairie
- Place de l'Eglise
- Rue de Gueugnon

Quartiers Thermal – Historique - Touristique

- Rue de la Châtaigneraie
- Place de la Châtaigneraie
- Rue Pingré de Farivilliers
- Rue de l'Eminage
- Rue Notre Dame
- Rue de l'Horloge
- Rue Croix Vinaigrier
- Rue des Sources
- Rue de Bel Air
- Place l'Aligre
- Rue du Parc
- Avenue de la Libération
- Rue de la Chaumière
- Rue du Breuil

Quartier Saint Denis

- Avenue Emile et Claude Puzenat
- Rue des Forges

Quartier du Fourneau

- Avenue du Fourneau, à l'exclusion du bâtiment de l'OPAC

➔ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Tarif forfaitaire hébergement semaine Bourbon Cuivré

Il est proposé de fixer un tarif forfaitaire de 1 400 € pour l'utilisation d'un gîte et des locaux du centre d'hébergement par les professeurs et les élèves du stage Bourbon Cuivré organisé par l'association « LEZ'ARTS EN BOURBONNIE ».

Madame la Maire indique que des tarifs ont été votés dès la mise en fonction des locaux, le centre d'hébergement et les gîtes étant utilisés par différents publics.

Bourbon Cuivré a organisé, cette année, sept jours de concerts de qualité. L'association porte ce stage et c'est au vu de la qualité des prestations culturelles proposées qu'un forfait est proposé.

Madame PACOT précise qu'il faut faire attention à la sollicitation future des autres associations utilisatrices.

Madame la Maire précise que c'est un choix politique.

Monsieur DRAPIER indique qu'il y a deux positions possibles, soit diminuer les charges en créant un forfait soit attribuer une subvention. Le choix d'un tarif privilégié peut faire jurisprudence, le choix d'une subvention permet une maîtrise de la dépense.

Monsieur CENARD rappelle la qualité de la prestation donnée et indique que ce critère peut être pris en compte en cas de demandes à venir.

➔ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Fixation de principe pour tarif voyage à Guédelon/St Fargeot pour les personnes de plus de 60 ans de Bourbon-Lancy et du canton, adhérentes à la Maison Partagée (ou non si manque de personnes)

Madame la Maire informe qu'un voyage est organisé pour les adhérents de la Maison Partagée et explique les conditions financières du projet. Ce projet est mené par le service d'animation et aura un accompagnateur. L'objectif est d'apporter un service aux personnes âgées, toutefois les capacités d'accueil de la maison partagée sont limitées à 50 personnes et il sera intéressant de pouvoir étendre ce type d'animation à d'autres quartiers.

Le prix du voyage par personne est calculé en fonction du coût de revient (bus + visite guidée + entrée au château fort de GUEDELON + entrée à la ferme de ST-FARGEOT) divisé par 50 personnes (capacité du bus).

Bus : 780 € : 50 = 15,60 €

Visite Guidée : 80 € : 50 = 1,60 €

Entrée GUEDELON : 10 € par personne (tarif de groupe)

Entrée Ferme de ST-FARGEOT : 6 € (tarif de groupe)

Soit un total de 1660 € (33,20 € par personne, porté à l'euro supérieur soit 34 €)

En fonction du nombre de personnes inscrites, le prix du voyage peut augmenter, puisque le coût du bus et de la visite guidée sera divisé par le nombre de personnes présentes le jour de la sortie.

Exemple avec 40 personnes dans le bus
Bus : 780 € : 40 = 19,50 €
Visite Guidée : 80 € : 40 = 2 €
Entrée GUEDELON : 10 € par personne
Entrée Ferme de ST-FARGEOT : 6 €

Soit 37,50 € par personne arrondis à l'euro supérieur : 38 € (surplus de 4,00 €)

Les participants doivent accepter cette condition à l'inscription par la signature d'un document et régler la différence du tarif (arrondi à l'euro supérieur) s'il y a lieu, le jour de la sortie.

Madame PACOT indique que le projet est très intéressant, toutefois considérant le prix, elle demande si un accompagnement financier est envisagé par le CCAS pour des personnes disposant de faibles revenus.

Madame la Maire précise que c'est un projet initié par les adhérents de la Maison Partagée et que ceux-ci ont jugé qu'ils pouvaient assurer financièrement cette dépense. Le CASC organise des sorties familles avec une prise en charge partielle par le CCAS, il est nécessaire de maîtriser les finances publiques et de faire un choix en raison de la diminution des aides publiques.

→ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Tarif des spectacles organisés pendant la saison culturelle

Madame la Maire indique que la municipalité s'est engagée à créer une saison culturelle d'octobre à octobre, il est donc nécessaire d'en établir les tarifs.

Proposition de 3 tarifs

Tarif enfant :	gratuit jusqu' à 6 ans
Tarif 7 à 17 ans / étudiant / demandeur emploi :	5 euros
Tarif adulte :	10 euros

Si nécessaire, ces tarifs seront modifiés pour un spectacle particulier et soumis au Conseil Municipal pour établissement d'une délibération spécifique.

Monsieur CENARD énumère les animations inscrites à ce jour dans le programme de la saison culturelle.

Madame PACOT rappelle qu'une délibération a déjà été prise l'année dernière avec des tarifs moins élevés.

Madame la Maire précise que les spectacles proposés sont de qualité et qu'il est également nécessaire d'équilibrer les comptes.

Monsieur DRAPIER indique qu'il constate tout de même une augmentation de 60 % des tarifs, c'est une montée très importante des tarifs planchers.

Monsieur CENARD informe que les tarifs reflètent la qualité des spectacles, il est nécessaire de passer la barrière psychologique. En milieu rural on ne dispose pas de la culture sur place, il est nécessaire de prendre conscience de la qualité qui sera proposée.

→ **Accord à la majorité des membres présents et représentés avec 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS**

Transports scolaires

Il s'agit de la reconduction de la convention avec le Conseil Général pour le transport des élèves du collège qui habitent à moins de 3 kms sur le secteur de Saint Denis – Sornat – Les Forges – Le Fourneau pour 33 élèves et Route de Maltat pour 2 élèves.

Cette convention concerne les années scolaires 2014-2016 avec possibilité de dénonciation en février 2015 pour la période 2015-2016.

Madame la Maire indique qu'une demande a été effectuée pour le transport d'élèves sur le secteur du Bois du Four, celle-ci a été refusée par le Conseil Général car la convention est uniquement pour 35 élèves et qu'il n'est pas possible d'étendre le ramassage.

M. DRAPIER explique que le Conseil Général a accepté la prolongation car le contrat sera renégocié en 2016 avec l'ensemble des transporteurs. Il est nécessaire de réfléchir dès maintenant au transport urbain sur la Commune en raison de l'éloignement de certains quartiers. Il faut réfléchir avant 2016 sur l'organisation de ce transport, sachant que la compétence du Conseil Général est le transport des enfants domiciliés au-delà de 3 kms.

→ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Casino Avenant n° 6 au cahier des charges pour l'exploitation du Casino

Le cahier des charges pour l'exploitation du Casino prévoit l'utilisation des recettes supplémentaires, provisionnées sur le compte 471 au Trésor Public, pour des travaux d'investissement destinés à améliorer l'équipement touristique.

L'avenant n° 5 entérinait le choix d'utiliser les fonds dégagés pour financer en partie les travaux relatifs à l'aménagement des rives du plan d'eau.

Le programme de travaux concernant le Circuit des 3 Cités étant annulé, il convient de délibérer à nouveau pour supprimer cet engagement.

Madame la Maire indique que le projet de circuit des 3 cités est trop onéreux et qu'il est nécessaire de travailler sur un autre projet autour du plan d'eau dans les mois à venir.

Monsieur DRAPIER précise que les élus de la liste d'Union Démocratique s'abstiendront et qu'il ne discute pas la position de la municipalité mais qu'il est nécessaire de continuer à aménager la Ville à partir du Plan d'eau.

Madame la Maire indique que le plan d'eau est un outil merveilleux qui peut être exploité autrement. La déambulation dans la Ville doit se faire différemment. Le plan d'eau est un sujet important et en lui-même il nécessite un investissement financier pour son entretien.

➔ **Accord à la majorité des membres présents et représentés avec 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS**

URBANISME

Acquisition du magasin GTOUT

La vacance et la mise en vente du magasin nommé « Gtout » situé 2 rue du Docteur Pain est une opportunité pour la Commune en raison de sa situation au centre ville et également parce qu'il jouxte « Bourbon Expo ».

Madame la Maire explique qu'après négociation l'espace est cédé au prix de 70 000 € pour 3 parcelles

- BH 284 pour 390 m²
- BH 322 pour 58 m²
- BH 323 pour 16 m²

L'objectif est la création de places de parking et d'un marché couvert.

M. GAUTHIER demande des explications complémentaires sur ce projet en indiquant que le stationnement acquis lors de cette transaction est peu important.

Madame la Maire indique qu'il s'agit d'apporter une autre vie au centre ville. A court terme Bourbon Expo sera déménagé, un musée du machinisme agricole fermé n'apporte rien aux touristes.

Les locaux de « Gtout » et de « Bourbon Expo » seront expertisés pour un aménagement d'ensemble.

L'objectif de la Commune est actuellement de mettre en valeur un homme et une famille qui ont marqué la Commune (Ferdinand SARRIEN et la famille PUZENAT).

➔ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

PERSONNEL

Ouverture de postes

un poste Service animation/jeunesse

Temps complet

adjoint animation 2^{ème} classe

embauche de M. CHAUSSIN actuellement en emploi tremplin au club de basket. La Commune a besoin d'accompagnement pour la jeunesse et les adolescents

deux postes Service jardins

Temps complet

adjoint technique 1^{ère} classe

embauche de M. DESCHAMPS

Mi - temps 17h30

agent de maîtrise

embauche de M. VEILLEROT

Madame la Maire souhaite que le service jardin soit renforcé, il compte aujourd'hui 10 personnes. Un jeune apprenti n'a pas eu son diplôme et il ne souhaite pas refaire une année.

La Commune a besoin de renforcer cette équipe pour l'entretien de toute la Commune et de ses quartiers. Aujourd'hui il existe un retard important par rapport aux autres communes, l'objectif est de conserver la 2^{ème} fleur et d'obtenir une 3^{ème} fleur. Il est nécessaire d'avoir du personnel qui puisse apporter des compétences.

M. DRAPIER explique que les élus de la liste Union Démocratique sont favorables à l'embauche, toutefois dans la gestion du budget municipal le poste le plus difficile est l'emploi. La stratégie d'embauche est hasardeuse, elle n'est pas maîtrisée par rapport aux contraintes budgétaires. Il s'agit de l'embauche à court terme de 3 personnes. Depuis la mise en place de la Municipalité, il y a eu création de 4 emplois d'avenir qui représente un poste financier supplémentaire puisque, dans un avenir proche, il s'agira très certainement de 4 embauches. Il est financièrement irresponsable d'embaucher en fin d'exercice 2014 sans avoir réfléchi au

budget 2015. La question est de savoir quelles sont les projections faites sur le budget 2015. Effectivement des embauches sont nécessaires, mais il faut se projeter dans l'avenir et maîtriser les charges.

Madame la Maire répond que la municipalité n'est pas irresponsable. Par contre, les choix de la municipalité précédente n'ont pas été judicieux. Il est nécessaire de disposer d'un personnel professionnel. Aucune vision sur l'avenir n'a été effectuée, le fleurissement a 30 ans de retard.

La municipalité assume ses choix. Choix de croire en la jeunesse, aux emplois d'avenir. Les départs en retraite ne seront pas remplacés, le budget laissé en avril ne permettra peut-être pas de finir l'année et il sera réajusté si nécessaire.

Monsieur BRIGAUD précise qu'il fallait penser au budget avant et que rien n'a été anticipé sur le personnel. Il faut faire des choix politiques, les départs en retraite se gèrent actuellement sur 3 ans (2014-2015-2016). On peut ainsi considérer l'incidence des embauches et des départs en retraite. Effectivement il faudra ajuster le budget fin d'année 2014, mais ce qui est intéressant de voir c'est l'engagement pluriannuel sur les 2 ou 3 ans à venir.

→ **Accord à la majorité des membres présents et représentés avec 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS**

AFFAIRES GENERALES

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Madame la Maire indique que le règlement intérieur du Conseil Municipal doit être approuvé dans les 6 mois qui suivent la mise en place de la nouvelle municipalité.

Madame PACOT fait remarquer que la date d'envoi du projet de règlement intérieur ne lui a pas permis d'en prendre connaissance.

Madame la Maire précise qu'elle en a conscience et qu'effectivement il a été décidé de ne pas le soumettre au vote aujourd'hui. De plus, l'article 23 devra être modifié pour mise en conformité avec la législation en vigueur.

Puisque les délais le permettent, ce dossier sera présenté lors du prochain Conseil Municipal pour délibérer.

Modifications des statuts de la Communauté de Communes entre Somme et Loire

Le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 20 décembre 2013, a décidé d'ajouter à ses compétences l'aménagement numérique du territoire.

La délibération prise par le Conseil Municipal lors de la séance du 3 mars 2014 doit être formulée différemment pour être en conformité.

Monsieur CENARD présente le dossier et fournit les explications nécessaires. Les services de la Sous-Préfecture demandent que les délibérations précisent que la compétence est en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques prévue à l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur DRAPIER se réjouit que les communes rurales aient compris l'enjeu fondamental pour l'ensemble du territoire d'être territoire prioritaire.

Monsieur CENARD précise qu'il était important de se positionner pour obtenir le haut débit.

→ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Syndicat Intercommunal des Eaux des Bords de Loire – Présentation du rapport d'activité 2013

En 2013, le Syndicat a produit 725 000 m³ (en baisse de 5 %) pour un volume consommé de 470 000 m³ (en baisse de 4 %). Le rendement s'améliore et atteint 65 %. La facture type de 120 m³ s'élève donc à 328,03 € au 1er janvier 2013 (contre 163,68 € à Bourbon Lancy depuis le 18 janvier 2014).

Il est proposé par ailleurs d'autoriser le SIE des Eaux des Bords de Loire à transférer son siège à la Mairie de Vitry sur Loire (modification de l'article 2 des statuts du Syndicat – arrêté préfectoral du 14 novembre 1958).

31 foyers sont concernés à Bourbon-Lancy par ce Syndicat Intercommunal des Eaux des Bords de Loire.

→ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Hôpital d'Aligre

Madame la Maire informe qu'un travail est actuellement en cours avec Monsieur le Directeur de l'Hôpital d'Aligre pour la révision et l'établissement de conventions (salle Saint Léger – Parc thermal – anciens locaux de l'Office de Tourisme ...).

Motion AMF

L'Association des Maires de France propose aux Communes de signer une motion de soutien à l'action de l'A.M.F. pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

M. GAUTHIER interroge sur le montant de la baisse des subventions.

M. BRIGAUD effectuera une vérification et le montant sera communiqué ultérieurement.

Madame la Maire propose que le texte intégral de la motion soit transmis par mail à tous les conseillers municipaux et demande l'accord pour la signature de cette motion.

→ *Accord à l'unanimité des membres présents et représentés*

Commission Communale des Impôts Directs

Par délibération en date du 20 juin 2014, le Conseil Municipal a établi une liste de trente deux contribuables pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.).

Cette délibération a été transmise à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône et Loire pour établissement de la liste définitive des seize contribuables qui siégeront à la Commission Communale des Impôts Directs.

Par courrier en date du 21 juillet 2014, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône et Loire nous a transmis la liste des Commissaires nommés pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune de BOURBON-LANCY, conformément à l'article 1650-2 du Code Général des Impôts.

Ces commissaires (huit titulaires et huit suppléants) sont nommés à la date du 21 juillet 2014 pour la période comprise entre cette date et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal.

Sont nommés Commissaires titulaires de la C.C.I.D. :

- Messieurs CHARBONNIER Bruno – FORET Maurice – DENIS Eric – CLAIR Alain – LANOIZELE Jean-René – GAUTHIER Jean-Paul – GONNEAUD Gilles – JOLY Thomas

Sont nommés Commissaires suppléants de la C.C.I.D. :

- Mesdames DRIGEARD-DESGARNIER Valérie – MESSAGE Sophie – COQUEUGNIOT Josiane – BERNARDIN Isabelle – VENNETIER Annie – Messieurs GRONFIER Patrick – GONNEAUD Lucien – POISSONNET Laurent

Elections sénatoriales

Lors du précédent Conseil Municipal il a été procédé à l'élection des délégués titulaires et suppléants du Conseil Municipal au sein du collège électoral qui seront chargés de procéder à l'élection des sénateurs le 28 septembre 2014.

Suite à une erreur dans la répartition des sièges pour les délégués suppléants, le Tribunal Administratif de Dijon a procédé en audience du 03 juillet 2014 à la désignation des délégués suppléants.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre des délégués suppléants :

- 1- M. BAJAUD
- 2- Mme FORET
- 3- M. CORREIA FERREIRA
- 4- Mme ELHARAT
- 5- M. CHARBONNIER

Madame la Maire indique que différents candidats tiendront des réunions à Bourbon-Lancy avant les élections sénatoriales du 28 septembre 2014.

INFORMATIONS DIVERSES

Voyage à STOKOF

Une invitation officielle a été transmise aux élus et aux membres du Comité de Jumelage par Madame la Maire de STOCHOV, Madame Stanislava FISEROVA, pour se rendre à la traditionnelle fête de Saint Venceslas les 26 – 27 et 28 septembre 2014.

Madame la Maire informe qu'en raison des élections sénatoriales elle ne pourra pas s'y rendre et demande aux élus de vouloir faire part rapidement de leur souhait de participer à ce voyage.

Plan d'eau du Breuil

Cet été, une pollution a été constatée au Plan d'Eau du Breuil. La présence en très forte concentration de cyanobactéries toxigènes, au-delà des seuils tolérés, a eu pour conséquence l'interdiction totale de la baignade, des activités nautiques et de la pêche jusqu'au 18 août. L'accompagnement de l'ARS a été très important au niveau des préconisations.

Une étude a été menée il y a quelques années par le cabinet « Rivage Protect », il sera nécessaire d'en tenir compte pour améliorer la qualité de l'eau dans le futur.

Eau Thermale

Madame la Maire expose le dossier.

Monsieur le Sous-Préfet est venu à Bourbon-Lancy le 24 juillet 2014 pour effectuer différentes visites.

Une réunion de travail s'est tenue en Mairie sur le sujet de CELTÔ.

CELTÔ a été inauguré et en réalité il n'est pas ouvert, différents problèmes techniques se sont révélés sur le chantier. Toutefois, la plus grande problématique est l'exploitation de l'eau thermale sans autorisation, aujourd'hui il existe un conflit important entre l'Hôpital et le partenaire thermal.

Cette réunion a permis, dans un premier temps, de trouver des solutions. La municipalité s'est engagée pour faire avancer ce dossier. La convention signée pour une étude entre la Ville, Celtô, l'Etablissement Thermal et l'Hôpital ne peut pas se faire dans ces conditions.

Aujourd'hui la ville en a pris la maîtrise, c'est-à-dire que c'est la Ville de Bourbon-Lancy qui va lancer deux études, qualitative et quantitative.

Pour l'étude qualitative, aujourd'hui le dossier validé par l'ARS est parti auprès de différents cabinets d'étude.

En ce qui concerne l'étude quantitative, un cahier des charges est demandé aux deux partenaires (Hôpital et Etablissement Thermal). Le cahier des charges de CELTÔ a été reçu en Mairie, celui de l'Hôpital doit arriver prochainement. Une étude sera lancée sur le partage de l'eau. Cette étude sera longue, le délai annoncé est de 1 an.

Il faut trouver une solution, les travaux non achevés doivent se terminer. L'objectif est que CELTÔ 2 ouvre, il en va de l'image de ce site et c'est l'argent public qui a été mis dans un outil qui ne fonctionne pas.

M. JACOB apporte des précisions sur les travaux non achevés et les malfaçons.

Madame la Maire informe qu'elle a pris rendez-vous avec le Ministère de l'Ecologie, elle rencontrera Madame Ségolène ROYAL le 17 septembre prochain pour obtenir des appuis et des aides éventuelles.

Eté des portraits

M. RAYMOND fait une présentation de l'exposition.

Un comptage est réalisé et il révèle que la fréquentation est supérieure à celle de la biennale précédente. L'exposition de Jean-Marie PERIER est la plus visitée. On relève cette année des actes de vandalisme dans le parc Puzenat (casse et arrachage de portraits), une plainte a été déposée en Gendarmerie.

Centre aéré

Les activités et les sorties ont été nombreuses ce qui a ravi les enfants et fait apparaître un retour très positif. Un bilan sera établi sur la fréquentation.

Rythmes scolaires

Madame la Maire remercie Mme HUCHET pour le travail réalisé. Un engagement a été pris d'ouvrir à nouveau le Château Courmont aux adolescents.

Madame HUCHET présente la mise en place des rythmes scolaires. La réforme demande une mobilisation forte du personnel et il a été nécessaire d'employer des jeunes en emploi d'avenir pour permettre l'encadrement des activités et également pour la continuité du bon fonctionnement des services.

Un travail a également été fait sur les restaurants scolaires dans les écoles élémentaires pour proposer un encadrement plus qualifié en raison du problème de manque de respect envers les personnels encadrants. Un règlement intérieur a été établi, les parents devront en prendre connaissance.

M. PAILHAREY demande des précisions sur la participation des personnels du CASC.

Mme HUCHET et Madame la Maire précisent que tous ne participent pas pour ne pas pénaliser le fonctionnement des services, la continuité des services doit être assurée.

21 heures 13 – Arrivée Madame COURTIAL

Déplacement arrêt de bus

Actuellement le bus qui s'arrête Avenue Général de Gaulle, face au bureau de tabac, pose des problèmes de sécurité. Il sera transféré Place du Champ de Foire. Les services des Conseils Généraux de la Saône et Loire et de l'Allier ont donné leur accord.

Vidange des fosses septiques

La Ville vidange les fosses septiques au prix de 180 €. Deux entreprises ont signalé qu'elles intervenaient sur toutes les communes, sauf à Bourbon-Lancy en raison de l'intervention des services municipaux.

Après vérification, il s'avère que la Commune intervient sans autorisation préfectorale. Par conséquent, Madame la Maire propose d'arrêter cette concurrence déloyale.

M. FERREIRA indique que c'est un service rendu à la population.

Madame la Maire précise que sans agrément, il n'est pas possible de continuer. De plus il faut favoriser l'action des artisans.

Mme PACOT indique que le prix de l'intervention avait été augmenté pour être proche de celui des artisans.

Madame la Maire indique que sans autorisation préfectorale, le service ne sera plus assuré.

Mouvements du personnel

Départ en retraite de M. MARION au 1^{er} juillet, Madame la Maire lui souhaite une bonne retraite et le remercie pour le travail accompli.

Départ de Pauline BOURBON qui a trouvé du travail près de chez elle, Madame la Maire la remercie pour le travail de qualité qui a été effectué au sein du Centre d'Hébergement.

Concours logo

Un concours a été lancé pour créer un logo. Il se terminera le 07 octobre.

Création nouveau commerce

M. DEVILLON a ouvert une pizzeria Avenue Général de Gaulle.

Déplacement à Saarwellingen

Mme GOURY relate le séjour. L'accueil reçu était parfait. Les échanges verbaux sont difficiles au niveau de la langue.

Madame la Maire indique qu'aura lieu en 2015 le 25^{ème} anniversaire du jumelage. Des réunions de travail se sont déjà déroulées.

Cette cérémonie se tiendra du vendredi 11 au dimanche 13 septembre 2015. Des commissions seront mises en place pour travailler, elles seront composées d'élus, de membres des comités des fêtes et des associations locales ainsi que des services municipaux.

Horaires de la Poste

Madame la Maire a rencontré les représentants de la Poste. Une réorganisation amènera à la diminution des horaires des locaux de Bourbon-Lancy. Il est proposé d'intervenir auprès de la direction en demandant le maintien des horaires actuels. Il est nécessaire de mener un combat pour garder le service public. Un courrier argumenté sera transmis.

M. DRAPIER précise qu'il est nécessaire de conserver une qualité des services. La réduction des horaires est un cercle vicieux. La réduction des horaires entraîne une qualité de service moindre. Il informe que la municipalité peut compter sur son appui en tant que Conseiller Général.

Dératisation

Une présence importante de rats a été signalée dans la Commune, au plan d'eau, dans les parcs, à la gendarmerie.

Des personnels ont été formés, Jean ECKERT et Alain GUILLLOT, il existe également des piégeurs agréés.

Les services municipaux travaillent avec le laboratoire HDA sur la problématique des rongeurs. Des pièges ont été mis en place.

Ces personnels peuvent également intervenir pour le piégeage des pigeons.

Trophée du civisme

La Commune de Bourbon-Lancy a obtenu le trophée du civisme pour la participation des électeurs lors des élections municipales 2014. La Marianne d'Or sera remise dans les salons de la Préfecture le 20 octobre prochain. Madame la Maire s'y rendra avec les 3 plus jeunes électeurs en fonction de leur disponibilité.

Etat civil

Madame la Maire présente ses félicitations à une élue à l'occasion de son mariage et transmet ses condoléances aux familles touchées par un deuil.

INVITATIONS DIVERSES

- vendredi 29 août - après-midi cabaret à l'espace culturel St Léger (organisation Maison Partagée)
- de 18 h 30 à 22 h : vide-grenier nocturne organisé par l'UCIA
- samedi 30 août à 16 h : visite commentée de l'exposition de Jean-Marie PERIER
- dimanche 31 août : compétition golf à Givallois
- samedi 6 septembre à 17 h :
Spectacle Julie PIETRI organisé par le CASINO
Commémoration du 70^{ème} anniversaire de la Libération : samedi 6 et dimanche 7 septembre
- samedi 13 et dimanche 14 septembre : Fête de l'Agriculture au Plan d'eau du Breuil
- du 20 septembre au 5 octobre : Exposition-vente des œuvres de Mme MINERY-GAILLARD Salle Pringré de Farivilliers
- samedi 20 septembre : La journée de la nuit (journée nationale) – prise de conscience sur le gaspillage énergétique de nuit
- samedi 04 octobre : Soirée organisée par Génération Distorsion au complexe « Marc GOUTHERAUT », nommée « Le son des beurdins »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.